



# LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE

ULLMER &amp; AXBERNE

## ABONNEMENTS

|   |             |
|---|-------------|
| Un an : Six mois :                      |             |
| Suisse . . .                            | 6 fr. 3 fr. |
| Autres pays . . .                       | 10 » 5 »    |
| On s'abonne à tous les bureaux de poste |             |



Paraissant tous les vendredis à Bienne

Prix du numéro 10 centimes



## ANNONCES

Provenant de la Suisse . . . 20 ct. la ligne  
 » de l'étranger . . . 25 »  
 Minimum d'une annonce 50 centimes  
 Les annonces se paient d'avance

Bureaux : Rue Neuve 38<sup>a</sup>

## La baisse des salaires. Les prix minimums. Les gains moyens.

On a dit et répété sur tous les tons, que le taux des salaires dépendait exclusivement des fluctuations de l'offre et de la demande et qu'aucune mesure de précaution n'avait la puissance d'en arrêter l'avilissement, lorsque la consommation des produits fabriqués se ressentait de l'état général des affaires.

Sans doute, l'offre et la demande interviennent comme facteur principal, dans la détermination du prix des salaires et de la main d'œuvre ; aussi les variations subies par ce prix, constituerait un phénomène simplement intéressant si elles se produisaient tantôt dans le sens d'une élévation, tantôt dans le sens d'un abaissement. Mais l'examen de ce phénomène, en ce qui concerne spécialement l'industrie horlogère qui nous intéresse plus particulièrement, conduit à une désespérante constatation : c'est que, depuis quelques années, la progression a été continuellement descendante.

Il y a une limite à tout, même à la baisse des prix, quoiqu'en puissent dire ceux dont tout le génie consiste à découvrir, chaque jour, un nouveau moyen de produire à meilleur compte. On peut même dire que cette limite, qui serait atteinte déjà, si l'entente entre les différents éléments de notre activité industrielle était réalisée, se déterminera d'elle-même le jour où nos populations ouvrières ne trouveront plus, dans leur gain journalier, de quoi subvenir aux nécessités les plus impérieuses de l'existence.

Mais nous ne pensons pas que l'imprévoyance dont nous avons fait preuve jusqu'ici doive déployer plus longtemps encore ses désastreux effets ; ce qui serait le cas, si les leçons de l'expérience ne nous ayant servi à rien, nous attendions qu'une réaction forcée vienne, au prix de douloureux déchirements, rétablir un

équilibre déjà trop complètement rompu. Il est donc temps que des mesures efficaces soient prises pour arrêter à leur naissance les tentatives de baisses nouvelles qui pourraient se produire. Il y va de l'intérêt du fabricant comme de celui de l'ouvrier.

\* \* \*

Il est rare qu'un mouvement commencé sous la pression de circonstances impérieuses, ou provoqué par une manifestation importante de l'opinion publique, ne dévie pas, d'une manière ou d'une autre de son but primitif, ou tout au moins ne révèle, à ceux qui le dirigent, et au cours de son développement, l'impossibilité d'appliquer telle partie d'un programme envisagée, au début, comme étant d'une importance capitale.

Cette tendance commune aux hommes d'action, qui les pousse à déterminer à l'avance et d'une façon précise, les différentes étapes par lesquelles ils entendent faire passer leurs entreprises, les expose à plus d'une désillusion et les oblige, le jour où ils sont aux prises avec l'inconnue des problèmes qu'ils ont soulevés, à faire plus d'une concession à la réalité des faits.

La Fédération horlogère ne pouvait échapper à cette loi commune ; aussi pouvait-on s'attendre à quelques hésitations, à quelques tâtonnements et même à l'abandon de certains moyens d'action qu'un examen superficiel de notre organisation industrielle avait fait considérer comme absolument indispensables au succès de l'œuvre entreprise.

Il nous semble utile pour l'histoire du mouvement horloger, comme aussi pour le mouvement lui-même envisagé au point de vue de ses résultats pratiques, d'examiner les points du programme général dont l'application pourrait être nuisible au développement normal de la Fédération ou qui, se heurtant, dans le présent, à des difficultés d'application insurmontables, doivent être abandonnés ou renvoyés à un examen ultérieur.

L'établissement de prix minimums avait paru, à beaucoup, constituer la pierre angulaire de l'édifice fédératif ; aussi, la Société intercantonale des industries du Jura, l'avait-elle introduit dans son avant-projet de statuts pour la Fédération horlogère. Depuis longtemps, on sentait le besoin d'arrêter la baisse continue et sans fin visible des prix de production et de substituer à la concurrence malsaine faite par les prix bas, la concurrence vivifiante, émulatrice et féconde qui a pour objectif d'asseoir la réputation du producteur sur la bonne qualité de ses produits.

On se souvient qu'au début de la campagne commencée en faveur du maintien du taux actuel des salaires et si possible de son relèvement, l'opinion publique avait accueilli avec une certaine faveur l'idée de déterminer la valeur des différentes parties de la montre par l'établissement de prix minimums. Il paraissait possible, sinon facile, d'arriver à une certaine égalité dans les prix payés par les fabricants pour chacune des différentes parties de la montre ; ce qui aurait permis d'obtenir aussi une certaine égalité dans les prix de production et par conséquent dans les prix de vente.

Les partisans de cette mesure, la considéraient, avec raison, comme un premier et terrible coup porté à la concurrence par la baisse des prix. Les fabricants sérieux ne la redoutaient pas, parce qu'ils savaient qu'ils n'en seraient pas atteints ; seuls, les avilisseurs protestèrent contre ce qu'ils feignirent de considérer comme une atteinte à la liberté individuelle.

Malheureusement pour les intérêts qu'elle devait sauvegarder, cette innovation, fort bonne en soi, est destinée, semble-t-il, à prendre place au nombre des utopies. Un examen attentif de ses effets probables a mis en lumière ses côtés dangereux tout en démontrant que, pour certaines parties du moins, son application se heurterait à des difficultés qu'il paraît impossible de vaincre.

La multiplicité des genres, grandeurs et qualités de montres est un obstacle, insurmontable dans certains cas, à l'établissement d'un prix minimum. La plus ou moins grande perfection d'exécution des parties faites antérieurement à celle pour laquelle on voudrait établir ce prix, constitue tout particulièrement, une difficulté impossible à vaincre. En effet, comment apprécier le prix auquel doivent être payés, par exemple, les remontages d'un genre donné, si l'on ne tient compte des imperfections de l'ébauche, du finissage, du mécanisme, de l'échappement, du repassage, etc. ; puisque le remonteur doit rhabiller tout ce qui a été mal exécuté avant que la montre n'arrive entre ses mains ?

Des statistiques rigoureusement établies ont prouvé que, dans certaines fabriques où l'outillage exécute des produits parfaits, les remonteurs aux pièces — pour prendre un exemple — gagnent davantage que les remonteurs d'autres fabriques, payés plus cher, mais qui ont à corriger les imperfections des parties de la montre exécutées antérieurement. D'un autre côté, en admettant même que l'on puisse, sans trop de peine, établir des prix minimums pour le plus grand nombre des parties, il arriverait sûrement que beaucoup de fabricants, parmi ceux payant plus cher que ces prix, se croiraient autorisés à descendre à leur niveau.

Or, l'objectif des ouvriers doit être, dans chaque genre et qualité de montre, de faire monter graduellement les prix bas à la hauteur des prix élevés, plutôt que de risquer, par une mesure quelconque, d'aider à faire descendre ces derniers au niveau des prix bas. L'établissement de prix minimums n'est donc ni possible ni désirable pour toutes les parties de la montre ; et pour quelques-unes, il présente de graves inconvénients sinon un réel danger. Aussi convient-il de ne pas le décréter comme mesure générale et de laisser les intéressés à chaque branche, juges de l'opportunité qu'il peut y avoir, à un moment donné, d'appliquer ce système.

\* \* \*

Depuis que l'organisation ouvrière fonctionne d'une façon de plus en plus normale, et que certains conflits imprévus lui ont donné l'occasion de recevoir le baptême du feu, une nécessité impérieuse s'est révélée aux syndicats ouvriers : c'est qu'il puissent se rendre exactement compte des conditions nouvelles faites à leurs membres par les modifications de tarifs qui leur sont proposées ou imposées.

Nous avons vu que l'établissement d'un prix minimum, quelque désirable qu'il puisse paraître, se heurtait à de grandes difficultés d'application ; il faut donc chercher ailleurs le moyen d'apprécier les changements de situation résultant, pour les ouvriers, des fluctuations du

taux des salaires et des prix de main-d'œuvre. Ce moyen, les syndicats ouvriers peuvent le trouver dans *une statistique des gains moyens*, qui leur fournira des données comparatives qui sont, dans beaucoup de cas, impossibles à sortir d'un simple examen des prix payés.

Mais pour qu'une statistique des gains moyens puisse servir de base réelle, il faut qu'elle soit rigoureusement et consciencieusement établie. Pour cela, elle doit indiquer le gain réalisé pendant un temps déterminé par tous les ouvriers travaillant sur une certaine partie dans une fabrique ou dans un comptoir, mais en tenant compte, aussi exactement que possible, du temps perdu par ces mêmes ouvriers dans ce même laps de temps.

Nous savons que, dans certaines fabriques bien administrées, le temps perdu est indiqué, même sur les carnets des travailleurs aux pièces ; cette excellente méthode se recommande d'elle-même. Elle est un *garde à vous* pour les ouvriers dont quelques-uns perdent beaucoup de temps, souvent sans s'en rendre compte autant qu'il le faudrait ; comme aussi elle permet, aux directions des fabriques, de connaître le gain réel que les ouvriers qu'ils emploient peuvent réaliser, ce qui, dans beaucoup de cas, ne constitue pas un encouragement à réaliser de nouvelles baisses.

### Communication du Secrétariat de la Fédération horlogère suisse.

Les intéressés à l'industrie horlogère qui désirent avoir des exemplaires des statuts généraux de la Fédération et du protocole du Congrès des délégations patronales et ouvrières, tenu à Neuchâtel le 31 juillet écoulé, peuvent s'adresser :

*Les fabricants et chefs d'atelier :*

1. *Genève*. Association industrielle et commerciale genevoise. Président : M. R.-E. Stephani.
2. *Id.* Association des fabricants et marchands d'horlogerie. Président : M. J.-J. Badollet.
3. *La Vallée* (Vaud). Société industrielle et commerciale. Président : M. Vincent Golay, au Sentier.
4. *Ste-Croix* (Vaud). Société industrielle et commerciale. Président : M. Emile Montandon.
5. *Chaux-de-Fonds*. Commission du commerce. Président : M. A. Challandes.
6. *Id.* Société des fabricants d'horlogerie. Président : M. Jules Calame-Colin.
7. *Id.* Société d'émulation industrielle. Président : M. Ferd. Porchat.
8. *Locle*. Conseil de commerce. Président : M. Numa Dubois.
9. *Neuchâtel*. Association industrielle et commerciale. Président : M. J. Borel-Courvoisier.
10. *Fleurier*. Association industrielle et commerciale. Président : M. Alcide Marchand.
11. *Bienna*. Société des fabricants d'horlogerie et chefs d'atelier. Président : M. Louis Muller.
12. *Porrentruy*. Société industrielle et commerciale. Président : M. L. Choffat.

13. *Canton de Soleure*. Département cantonal des chemins de fer et du commerce de Soleure.
14. *Id.* Société des fabricants d'horlogerie de Granges. Président : M. J.-B. Bourquard.
15. Société suisse d'horlogerie à Montillier. Représentée par son directeur : M. Dinchert.
16. *Moutier et Delémont*. Société industrielle et commerciale. Président : M. L. Peteut, préfet à Moutier.
17. *St-Imier*. Chambre de commerce. Président : M. Agassiz.

Les ouvriers seront servis par l'entremise des membres du Comité central ouvrier : MM. F. Heng, à Bienna ; Gaibrois fils, à Porrentruy ; Alcide Dubois, à St-Imier ; Paul Porchat, au Locle ; A. Ducommun, à la Chaux-de-Fonds ; F. Tschui, à Granges.

Chaux-de-Fonds, le 25 août 1887.

Secrétariat général de la Fédération horlogère.

### Importance horlogère de Genève.

Dans un article d'ailleurs très bienveillant, la *Tribune* de Genève explique que la trop faible part d'influence laissée à son canton dans la Fédération horlogère suisse empêchera les horlogers genevois de s'y rallier. Elle ajoute que le canton de Genève compte à lui seul autant d'ouvriers et de patrons que toutes les autres places de la Fédération horlogère ensemble.

Contrairement à cette manière de voir, nous sommes persuadés que la Fédération horlogère suisse fera à Genève, lorsqu'il le désirera, une place en rapport avec l'importance de ce centre horloger, bien que celui-ci — nous le constatons avec un profond regret — se soit systématiquement tenu à l'écart jusqu'ici. Il s'agit toutefois de s'entendre sur l'importance de Genève au point de vue horloger et, là encore, nous croyons que la *Tribune* est mal renseignée.

Voici, en effet, d'après les sources dont nous disposons, quelle est la place réellement occupée par le canton de Genève dans la famille horlogère suisse :

Selon le *recensement fédéral* du 1<sup>er</sup> décembre 1880, la branche de l'horlogerie et de la fabrication des outils d'horlogerie occupe en Suisse 29,189 ouvriers et 14,716 ouvrières, soit un total de 43,905 personnes (les gens de service et les membres de famille non occupés ne sont pas compris dans ce nombre). Sur ces chiffres, le canton de Genève emploie 2,302 ouvriers et 1,022 ouvrières, soit un total de 3,324 personnes ou 7,5 %.

Le rapport de gestion du Département fédéral du commerce, sur l'année 1886, nous fait connaître, d'autre part, le nombre des boîtes de montres poinçonnées en Suisse depuis l'établissement du contrôle, savoir : 1882 : 911,307 ; 1883 : 1,101,055 ; 1884 : 1,174,726 ; 1885 : 1,021,831 ; 1886 : 1,289,631. Or la part du canton de Genève a été durant ces années : 1882 : 52,848 (ou 5,8 %) ; 1883 : 53,739 (ou 4,9 %) ; 1884 : 50,900 (ou 4,4 %) ; 1885 : 42,131 (ou 4,1 %) ; 1886 : 37,952 (ou 2,7 %). Soit une moyenne générale de 4,3 % pour les cinq années.

Enfin le nouveau service du commerce des déchets d'or et d'argent, nous apprend par une publication que nous trouvons à page 591 de la *Feuille officielle suisse du commerce* de 1887, que le total des opérations du premier semestre 1887 (le premier depuis l'institution du service) s'est élevé, pour les déchets d'or et d'argent achetés en Suisse, à la somme de 1,164,690 fr., et que la valeur des opérations

afférentes au canton de Genève ascende pour la période à 74,573 fr., soit le 6,4% du total.

Nous voyons donc, en résumé, que le canton de Genève occupe le 7,5% des ouvriers et ouvrières de l'horlogerie suisse ; qu'il fait poinçonner le 4,3% des boîtes de montres présentées aux bureaux suisses de contrôle ; qu'il participe pour 6,4% au commerce des déchets d'or et d'argent.

La Fédération horlogère suisse tend la main à tous les membres de la famille horlogère de notre pays dont elle a pour mission de protéger les intérêts. Les bases sur lesquelles elle repose lui font un devoir d'observer la plus stricte équité à l'égard de tous les centres horlogers, et elle ne saurait y faillir sans danger. Si donc Genève ne réclame de la Fédération que la part d'influence à laquelle elle a légitimement droit, elle peut être assurée de l'obtenir.

## NOUVELLES DIVERSES

**Postes.** — *Echange des colis-postaux avec Shang-Hai.* On peut, dès le 1<sup>er</sup> août 1887, accepter à l'expédition des colis postaux pour Shang-Hai, par la voie de France ou d'Italie (Naples). La taxe est de fr. 4. 50 et le poids maximum de 3 kg par les deux voies d'acheminement. Pour l'expédition par l'Italie, il faut une déclaration en douane, tandis qu'il en faut deux par la voie de France. Les objets suivants ne peuvent être introduits à Shang-Hai sous forme de colis postaux : les matières explosives, inflammables ou dangereuses, l'opium, les boissons spiritueuses et les objets de contrebande.

**Envos postaux pour l'Allemagne. Douanage à Bâle.** — Pour répondre aux désirs manifestés par le commerce suisse, le département fédéral des postes a pris avec l'administration des douanes allemandes un arrangement en vertu duquel les envois postaux pour l'Allemagne à affranchir des droits de douane peuvent, sur la demande expresse de l'expéditeur, être soumis déjà à Bâle aux opérations douanières. Cette pratique a pour le destinataire l'avantage que l'envoï lui est livré à domicile, tandis qu'autrement il doit se rendre à la douane pour assister au douanage et pour prendre livraison de sa marchandise.

Le douanage à Bâle est soigné par le personnel douanier badois en présence de celui des postes suisses. L'administration des postes suisses perçoit pour cette coopération un droit fixe de 50 centimes par envoi. Plusieurs envois groupés sur le même bulletin d'expédition sont considérés dans le service des douanes comme un seul envoi. Cette opération ne peut avoir lieu que pour les envois expédiés par Bâle et pour lesquels l'expéditeur désire payer les droits de douane. Les bulletins d'affranchissement, déclarations de douane et bulletins d'expédition doivent porter, outre l'indication « douane franco », l'annotation distincte et bien lisible : « à douaner à Bâle ». Les droits d'entrée et les frais relatifs aux opérations en douane sont repris au moyen de remboursements sur les offices de consignation.

— Ensuite des mesures contre le choléra, le service est suspendu entre Marseille et Malte. On ne peut par conséquent plus accepter à l'expédition, par la voie de Marseille, des colis de messagerie pour cette destination. Par contre, l'échange de la messagerie avec Malte pour Hambourg ou la Belgique, ainsi que le service des colis postaux (voie d'Italie) ne souffrent pas d'interruption, jusqu'à nouvel ordre.

**Consulats suisses.** — M. Dietiker, jusqu'ici consul suisse à Rio grande do Sul, vient de démissionner.

— M. Hans Lehmann, négociant, d'Alchenfluh-Rudlingen (Berne), est nommé vice-consul à Rosario, en remplacement de M. Armand Tixier, démissionnaire.

**Bijouterie et horlogerie. Philippines.** Les importations de bijouterie se limitent presque exclusivement à des articles à bas prix de provenance allemande. On fabrique aussi dans le pays même des quantités assez importantes de spécialités à l'usage des indigènes. Autrefois l'horlogerie trouvait dans nos îles un débouché assez régulier ; mais dès lors, le pays s'est appauvri et l'article a perdu en importance. Les affaires de cette branche sont actuellement entre les mains de quelques magasins de détail qui tirent directement de Suisse les montres d'or, d'argent doré et de nickel dont ils ont besoin. (Extrait du rapport du vice-consul suisse à Manille.)

— **Brésil.** Les montres suisses jouissent toujours d'une bonne renommée et des maisons qui s'en occupent m'ont affirmé que l'écoulement avait augmenté d'une manière sensible l'année dernière. On est revenu aux bonnes montres qui de plus en plus sont préférées aux produits à bas prix de l'industrie américaine. — Une amélioration est également à signaler dans la bijouterie. Quelques magasins (Lojas) sont bien assortis en spécialités de Genève. Le débit est pourtant limité, quoique la solidité et le bon goût des châtelaines, médaillons et chaînes soient reconnus. (Extrait du rapport du consul suisse à Pernambouc.)

**Horlogerie suisse.** — Les mêmes intérêts qui à Genève ont conduit à l'établissement d'un bureau de contrôle des mouvements de montres, ont donné l'essor à la fondation d'un bureau municipal d'observation à la Chaux-de-Fonds. Ce bureau fonctionne depuis le 1<sup>er</sup> juin dernier. Il reçoit en dépôt, pour contrôler leur marche, les montres qui lui sont adressées par les fabricants de la localité et du dehors. Les montres sont soumises aux épreuves suivantes : 15 jours d'observations, savoir : 6 jours, pendu ; 6 jours, à plat, cadran en haut ; 1 jour, à l'étuve, température comprise entre 20° et 31° centigrades ; 1 jour, à la glacière, température

comprise entre 1° et 4° centigrades ; 1 jour, à plat, cadran en haut, pour l'observation de la reprise de marche. La marche diurne moyenne (dans les positions plat et pendu) ne doit pas excéder  $\pm$  20 secondes. La variation moyenne, d'un jour à l'autre (dans les deux positions plat et pendu), ne devra pas excéder 5 secondes. La variation du plat au pendu ne devra pas excéder 20 secondes. La variation par degré centigrade de température ne doit pas dépasser 1 seconde, et la montre devra reprendre sa marche après les épreuves thermiques dans les limites de 10 secondes, comparée à la marche moyenne à plat. Les montres seront observées de 24 à 24 heures, à une approximation de  $\pm$  10 minutes. Toute montre ayant subi avec succès les épreuves ci-dessus aura droit à un certificat de marche, renfermant les indications d'épreuves auxquelles la montre a été soumise et les exigences du dit certificat.

**Nouvelle méthode facile et exacte pour déterminer rapidement les dimensions des engrenages.** — Sous ce titre, M. Emile James, directeur de l'école d'horlogerie de Bienné, offre un moyen facile et pratique, à la portée de tous les horlogers, pour résoudre les problèmes suivants :

1<sup>er</sup> cas. On possède une roue, trouver la dimension du pignon avec lequel elle doit engrenier.

2<sup>me</sup> cas. On possède le pignon, trouver la dimension de la roue.

3<sup>me</sup> cas. On ne possède que la distance des centres, trouver la dimension des deux mobiles.

4<sup>me</sup> cas. On possède une roue et un pignon on voudrait trouver la distance des centres.

Le prix modique de cet utile ouvrage, fr. 2, le met à la portée de toutes les bourses.

En vente à la librairie Ernest Kuhn, rue de Nidau, à Bienné.

**France.** — Le rendement des impôts et revenus pour le mois de juillet offre une moins value de 5,516,000 francs sur les évaluations budgétaires, et une diminution de 6,627,000 fr. sur le rendement de juillet 1886.

**Expositions.** — La légation britannique vient d'informer le Conseil fédéral suisse que le terme pour les demandes d'admission à l'exposition de Melbourne est prorogé du 31 août au 31 octobre 1887.

## L'HORLOGERIE SUISSE AU JAPON

L'horlogerie forme un des articles d'importation les plus importants pour la Suisse ; c'est ce qui résulte du tableau que voici :

Importation totale d'horlogerie au Japon :

|                           | 1886          | 1885    | 1884          |
|---------------------------|---------------|---------|---------------|
| Pièces                    | Valeur en Yen | Pièces  | Valeur en Yen |
| de Suisse . . . . .       | 28,925        | 142,075 | 24,535        |
| des Etats-Unis d'Amérique | 2,406         | 17,953  | 1,048         |
| de France . . . . .       | 1,013         | 2,248   | 928           |
| d'Allemagne . . . . .     | 669           | 1,368   | 158           |
| d'Angleterre . . . . .    | 156           | 2,132   | 344           |
| d'autres pays . . . . .   | —             | —       | 1             |
| Total                     | 33,169        | 165,776 | 27,014        |
| pour Yokohama seulement   | 30,521        | 160,127 | 170,827       |
|                           |               | 25,082  | 26,331        |
|                           |               | 161,089 | 167,581       |
|                           |               | 25,435  | 160,478       |

Un coup d'œil jeté sur les chiffres qui précèdent fait voir que si la quantité importée a augmenté en 1886, c'est essentiellement à une plus grande demande des montres à bon marché qu'il faut l'attribuer, la valeur totale des importations de cette année-là étant inférieure à celle des deux années antérieures.

La proportion des importations est à peu près la suivante : montres d'argent 81%, montres or 2%. Les consommateurs donnent encore la préférence au grand calibre de 20 à 22 lignes et à remontoir. Les montres à clefs sont délaissées. Il se trouve encore des amateurs de montres or, lorsque celles-ci ne sont pas trop chères, bien que le débit en soit très limité. Comme le vêtement européen tend de plus en plus à se répandre au Japon, le commerce d'horlogerie peut compter sur une extension des débouchés dans ce pays.

Durant l'année 1886, il n'a été importé que pour la somme minime de 3100 Yen de fournitures d'horlogerie. L'importation des horloges qui proviennent essentiellement des Etats-Unis, a diminué d'environ  $\frac{1}{3}$  quant à la valeur, et d'environ  $\frac{1}{4}$  quant à la quantité. (D'après un rapport du vice-consul suisse à Yokohama.)

— Nous apprenons qu'une grande assemblée des ouvriers de la région de Porrentruy, aura lieu dans cette ville, dimanche 11 septembre prochain. Le Comité central s'y fera représenter par une délégation ; tout fait prévoir une belle et fructueuse journée.

**Abus du crédit.** — L'expérience est, dit-on, la meilleure école ; peut-être parce qu'elle fait payer très cher ses leçons. Il paraît pourtant qu'on n'en profite pas toujours si nous en croyons les renseignements suivants que nous trouvons dans le dernier rapport du consul suisse à Amsterdam.

Malgré l'éveil donné dans mon dernier rapport sur la « Bande noire » qui exploite les maisons trop confiantes, malgré le dépôt au bureau du Vorort de l'Union suisse du commerce et de l'industrie d'une liste des maisons douteuses, j'ai dû à réitérées fois faire l'expérience de l'irresponsabilité et de la légèreté avec laquelle des crédits sont accordés. Les tromperies exercées ont surtout atteint la branche de l'*horlogerie*, sans doute, parce que ce genre de marchandises se prête le mieux à des départs clandestins.

Ces tromperies ont habituellement été exécutées d'après l'ancien procédé dès longtemps connu. On débute par des envois à titre d'essai demandés contre remboursement ; puis suit rapidement un ordre plus important payable par une acceptation à trois mois. Le plus souvent la situation s'est transformée dans l'intervalle de telle manière qu'il est superflu de faire les frais du protét de l'acceptation impayée. Par principe je ne donne pas de renseignements, mais je transmets, pour faire le nécessaire, les demandes de cette nature à un bureau d'informations sérieux. L'imprévoyance, avec laquelle on agit, est telle que plusieurs fois déjà on n'est allé aux informations qu'après l'envoi des marchandises.

## CORRESPONDANCES PARTICULIÈRES

*Locle*, le 22 août 1887.

Monsieur le rédacteur,

Si vous jugez que les quelques lignes qui suivent peuvent prendre place dans les colonnes de votre journal, veuillez les insérer, je vous prie.

C'est avec plaisir que tous les partisans de la Fédération ont appris qu'elle avait été acceptée à l'unanimité par les délégués présents à l'assemblée de Neuchâtel, et représentant tous les éléments qui doivent former la grande Fédération horlogère. Il est, d'un autre côté, bien pénible de constater l'indifférence de ceux même qui se disent partisans de la Fédération et plus pénible encore de constater que certains citoyens, peu dignes de ce nom, cherchent à planter notre industrie à l'étranger.

Notre but, à nous autres ouvriers, est de contribuer au relèvement de notre industrie nationale, sans perdre de vue la concurrence étrangère et d'arriver graduellement au relèvement de la main-d'œuvre, descendue si bas, mais sans risquer de favoriser la concurrence du dehors. Dans des circonstances aussi pénibles que celles que nous traversons, le sentiment patriotique devrait se réveiller plus vivace que jamais. Quand nos pères ont, en 1848, pris l'initiative du mouvement qui devait émanciper notre canton de Neuchâtel, ils étaient inspirés de sentiments grands et nobles et du plus pur amour de la patrie.

Mais aujourd'hui, savez-vous qui a remplacé ce noble désintéressement ? C'est l'amour avéré du gain, qui a rendu les hommes égoïstes, méchants, vaniteux et prétentieux ;

avec ce sentiment, l'indifférence a pris la place de tout ce qui est beau, on le voit dans toutes les questions tant politiques qu'économiques ou sociales, car l'amour du gain et l'indifférence sont la ruine d'une nation. En politique comme dans tous les autres domaines, l'indifférence se manifeste malheureusement ; l'intérêt particulier a remplacé l'intérêt général, aussi nos journaux politiques se sont émus de cet état de choses et, comme remède, ont proposé ceci et cela, en particulier le vote obligatoire.

Erreur, messieurs, vous allez chercher trop loin ce qui se trouve tout près : la fédération ouvre un riche champ à votre activité. Si vous la trouvez mauvaise, dites-le ; si vous la trouvez bonne eh bien travaillez pour elle ; ce n'est pas rien que dans les tribunes populaires qu'il faut s'occuper des questions sociales ; car le moment n'est plus à la parole, il est à l'action ; si vous le faites l'indifférence pourrait bien disparaître et nous aurions encore des jours de gloire et de prospérité à enregistrer dans l'avenir.

Et vous, Messieurs les patrons, fabricants, pourquoi tant tarder, vous qui serez les premiers à bénéficier d'une fédération bien comprise ? Qu'attendez-vous ? Ne voyez-vous pas que la concurrence effrénée que vous vous faites vous entraîner à des malheurs irréparables ? Ne voyez-vous pas l'abîme sans fond qui se creuse sous vos pieds, qui est prêt à nous engloutir tous ? Voyons, Messieurs, êtes-vous moins intelligents que les fabricants américains qui ont compris que se faire la concurrence entre eux, c'était la ruine ? Réfléchissez bien, mais pas trop longtemps, pour entrer comme de bons citoyens dans la fédération.

Et nous, ouvriers, qu'avons-nous à faire ? On nous l'a dit, nous sommes le nombre, donc nous sommes la force ; formons des syndicats nombreux, unis et forts pour marcher sagement, prudemment, mais énergiquement dans le chemin que nous devons suivre.

Nous sommes 12,000 ; il faut que dans huit ou quinze jours nous soyons 30,000 ; il suffit, pour cela, de faire chacun deux prosélytes. Combien étaient-ils pour fonder une Confédération de près de 30,000 habitants et qui en groupe aujourd'hui près de 3,000,000 ? Ils étaient trois hommes, au pied d'un rocher, qui avaient juré de mourir pour leur indépendance !

Ouvriers, soyons inspirés des mêmes sentiments, faisons abnégation d'égoïsme, de jalouse et de mesquines rivalités personnelles ; mettons de côté ces vilains préjugés qui font croire, parce qu'on a une position un peu meilleure ou un peu plus d'intelligence, qu'on est meilleur que les autres. Non, nous sommes tous des ouvriers ; il nous faut tous travailler pour gagner notre vie ; l'ouvrier qui gagne fr. 2 par jour est aussi estimable que celui qui en gagne fr. 10. En un mot, ayons un plus d'amitié les uns pour les autres.

Que tous ceux qui veulent travailler à la Fédération horlogère s'unissent en un faisceau compacte ; et si le but que nous poursuivons doit, comme nous en avons la conviction, être atteint un jour, nous aurons la satisfaction d'avoir travaillé au relèvement de notre industrie et à la prospérité de notre chère patrie.

*Un ouvrier.*

*St-Imier*, le 23 août 1887.

Monsieur le rédacteur,

Dimanche a eu lieu, à Renan, une assemblée des ouvriers horlogers, organisée sur l'initiative du délégué au Comité central de St-Imier et de quelques amis de la Fédération horlogère.

La coïncidence d'un tir à la Chaux-de-Fonds, auquel participaient une soixantaine

d'ouvriers de Renan, a nui un peu au résultat qu'on attendait de cette journée. Toutefois, un bon noyau d'ouvriers s'est formé ; il prendra en mains l'organisation des sections ouvrières de la localité. Une nouvelle assemblée, pour laquelle on peut déjà être assuré d'une très forte participation, sera convoquée prochainement.

Renan est au nombre des localités qui ont, croyons-nous, le moins souffert de l'abaissement des salaires ; aussi le besoin de se grouper autour du drapeau de la Fédération horlogère s'y faisait-il moins sentir que dans d'autres localités. Peut-être aussi craignait-on que l'égalisation des prix de la main-d'œuvre, que la Fédération ouvrière cherche à réaliser, n'ait pour Renan cette conséquence : de faire descendre l'échelle des salaires qui y sont actuellement payés.

Il convient de signaler, à un point de vue général, que ce danger n'existe pas. Ce que l'on cherche, c'est de faire arriver les prix reconnus trop bas, au niveau des prix reconnus suffisamment rémunérateurs. Les ouvriers de toutes les catégories peuvent donc tous faire acte de solidarité mutuelle, en unissant leurs forces pour la réalisation du but de la Fédération. Ils le peuvent, sans qu'aucun d'eux risque de compromettre en rien sa situation économique actuelle. Ils le doivent aussi ; et ce devoir, nous le savons, est compris par l'immense majorité de notre population ouvrière ; là est notre plus sûr gage de succès.

Le travail d'organisation et de propagande, dans le vallon de St-Imier, sera poursuivi sans trêve ni repos ; je me réserve le plaisir de vous tenir au courant des progrès accomplis dans cette partie essentielle de la tâche des membres du Comité central ouvrier.

Nous nous proposons aussi de provoquer prochainement une grande assemblée des ouvriers de Moutier. La section fédérative de cette localité est un peu disloquée depuis la grève dont on connaît l'issue ; mais le principe fédératif n'y est pas mort et un grand nombre de nos camarades de Moutier ont manifesté le désir que nous les aidions à reconstituer leur section sur de nouvelles et solides bases. Leur appel a été entendu.

Recevez, Monsieur le rédacteur, mes cordiales salutations.

A. D.

*Londres*, le 22 août 1887.

Monsieur le rédacteur,

Permettez-moi de vous communiquer une nouvelle d'une certaine importance pour l'industrie horlogère et qui intéressera certainement vos lecteurs.

Il est question d'interdire l'entrée sur territoire anglais, des montres étrangères dont les boîtes porteraient les marques anglaises. D'après des renseignements que j'ai tout lieu de croire puisés à bonne source, l'application de cette mesure serait imminente.

Le but du gouvernement anglais est de faire apprécier la seule horlogerie fabriquée sur son territoire en obligeant les montres étrangères à arriver sur le marché anglais munies de marques qui sont moins connues et moins appréciées du public acheteur. Les négociants suisses qui expédieront des montres avec boîtes argent 935 mm. devront donc se contenter d'y faire insculper la marque suisse — le double coq.

C'est un nouvel obstacle semé sur le chemin de l'exportation suisse ; obstacle qui pourra être surmonté, si la qualité des montres suisses, en s'améliorant continuellement, les impose à l'attention des acheteurs insulaires.

Recevez, etc.

N.

*Le rédacteur responsable* : Fritz HUGUENIN.

**A V I S**

Il est porté à la connaissance des intéressés qu'il a été établi à la Chaux-de-Fonds, chez M. **Henry Sandoz**, magasin de fournitures, un bureau pour l'offre et la demande de places concernant la partie des cadans d'émail.

CHAUX-DE-FONDS, le 15 août 1887.

Comité de l'Association syndicale des fabricants de cadans d'émail.

Comité de l'Union des ouvriers falseurs de cadans.

N. B. — Cet avis ne concerne que les patrons et ouvriers faisant partie de la Fédération.

213

**ATTENTION !**

La Société des repasseurs, démonteurs et remonteurs de Biel et environs a exclu de son sein les nommés :

**Adrien BIERI, repasseur,  
GROSJEAN-CALAME, »  
Alfred MOLLET, remonteur,**

pour non-paiement de leurs cotisations.

Au nom de la Société :  
**LE COMITÉ.**

215

**AVIS**

**L'interdiction de l'atelier Albert JEANNERET, à Biel, est levée par suite d'entente entre les parties.**

Pour la Fédération des ouvriers falseurs de cadans d'émail :

217

**LE COMITÉ CENTRAL.**

**CONTREFACON DE MARQUE DE FABRIQUE**

La fabrique de boîtes de montres

**SCHLATTER & FLOTRON  
à Madretsch**

signale aux intéressés à l'industrie horlogère le fait que sa *marque de fabrique* — une locomotive — étant souvent imitée, elle livrera à la rigueur des tribunaux les individus coupables de cette contravention.

**UNE RÉCOMPENSE**

sera donnée, après jugement rendu, à toute personne qui fournira à la maison sus-nommée, des renseignements exacts et précis sur les contrevenants.

160

**ÉTUDE DE NOTAIRE**

**M<sup>e</sup> J. STEFFEN**

Précédemment greffier du Tribunal du district de Biel

**37, Rue Haute BIENNE Rue Haute, 37**

Passation d'actes. Renseignements juridiques et commerciaux.

Représentation dans les faillites. Rédaction de contrats d'association et autres. Ecritures consciencieusement tenues de toutes affaires se rattachant à l'exercice du notariat.

199

**J. STEFFEN, Notaire.**

**MANUFACTURE DE LIMES ET BURINS**

pour Horlogers, Bijoutiers, Graveurs

MAISON FONDÉE EN 1842

*Médailles à Genève 1880, Chaux-de-Fonds 1881, Zurich 1883*

**M. A. NUSSBAUM**  
BACHET DE PESAY  
GENÈVE

137

**AVIS IMPORTANT**

Le soussigné informe Messieurs les fabricants, négociants et exportateurs d'horlogerie que la boîte de montre **en deux pièces, sans carrure**

a été exécutée pour la première fois en 1880, par M. Roy, de Noiraigue, d'après un modèle et sur la demande de l'inventeur.

Le modèle portant la marque «Excelsior-Patent» a été déposé à Berne le 11 janvier 1885, à 5 heures du soir.

Des brevets étant pris dans les pays d'exportation, je rends les intéressés attentifs aux conséquences que pourrait avoir pour eux l'expédition de montres *mises dans une boîte pareille*, fabriquée par M. J. A. Froidevaux, au Brühl-Bienne, boîte qui est une contrefaçon de la boîte *en deux pièces sans carrure* que M. Ducommun-Roulet, de la Chaux-de-Fonds, et moi-même avons seuls, jusqu'ici, le droit d'exploiter.

Toute demande d'exploitation de ce genre de boîte, ainsi que du mouvement d'un genre spécial à cette boîte, peut être adressée au soussigné.

Brühl-Bienne, le 10 août 1887.

200

**ALFRED LEISER.**

**AVIS PLUS IMPORTANT**

En réponse à l'avis qui précède, je tiens à déclarer que je considère son signataire comme un imposteur attendu :

- 1<sup>o</sup> Que si je fabrique des boîtes de montres, c'est sans le concours de M. Leiser et encore moins de celui de son personnel ;
- 2<sup>o</sup> Que j'ignore ce dont veut parler le M. Leiser en question, car, puisqu'à l'heure actuelle, je n'ai absolument livré au commerce que des boîtes ordinaires, c'est-à-dire les genres connus de tous les fabricants d'horlogerie du monde ;
- 3<sup>o</sup> Que si je trouve à propos de faire une nouvelle boîte et d'en prendre brevet pour la fabriquer, je ne veux certainement pas en demander permission ni conseil à l'honorable fabricant qui motive le présent avis de réponse, quitte même à froisser son égoïsme — pardon, son orgueil.

211

**J. A. FROIDEVAUX.**

**Pour faire suite à l'annonce ci-dessus**

J'avais cru jusqu'à ce jour que la politesse était une des qualités de Monsieur J. A. Froidevaux. Il n'en est rien, paraît-il; je dois lui retourner ses insinuations.

Quant à prendre des brevets, fût-ce même en Chine, M. Froidevaux est parfaitement libre de le faire !!! à condition qu'il s'agisse de ses **propres inventions**.

214

**ALFRED LEISER.**

**FABRIQUE**

29

**BOUCLES, PENDANTS ET CANONS OLIVES**

Anneaux sur acier, métal ou plaqué or

Anneaux argent massifs et  
plaqué argent

**COURONNES**

Formes en tous genres



**J. UEBERSAX**

10, rue Jaquet-Droz, CHAUX-DE-FONDS

*Mention honorable à l'Exposition nationale d'Horlogerie en 1881*

Fabrique d'Horlogerie garantie  
**EUG. VUILLEMIN**  
*Marque de fabrique*  
  
*MADRETSCH (Suisse)*  
  
*Téléphone*  
*SPÉCIALITÉ DE MONTRES POUR DAMES*  
*or et argent*  
*Grandes Pièces 18 à 20 lignes, Ancre*  
*Qualité bon courant et soigné* 13  
*déposée*

DÉCORATIONS DE BOITES ET CUVETTES  
*or et argent*  
 Monogrammes, Sujets et Reproduction de Portraits  
 taille douce et émail  
 Peinture sur émail  
 JOAILLERIE, FILETS, TOURS D'HEURES  
 en tous genres  
 NIEL, APPLIQUÉS  
 taille douce en couleur  
 et sur guilloches  
 Polissage  
 et FINISSAGE  
 de boîtes  
 et cuvettes  
 or  
 et argent  
 AIGUILLES ANGLAISES  
 POIRES 2  
*Breguets et Dessins variés*  
*Gothiques*  
 Découpages de Ressorts et de Plaques  
 à toutes épaisseurs

**BOUDREUX**  
 Quartier-Neuf - BIENNE - Quartier-Neuf  
 TÉLÉPHONE  
 Fabrication d'Aiguilles  
 Spécialité  
 pr exportation  
 Acier dorées, damasquinées  
 COMPOSITIONS  
 QUANTIÈMES, SECONDES

FABRICATION  
 de  
 PENDANTS ET ANNEAUX  
 COURONNES EN TOUS GENRES  
**METZGER & RUEGER**  
 BIENNE 21

FABRICATION D'HORLOGERIE  
 en tous genres  
**ALEXIS HUGUENIN**  
 St-IMIER  
 EXPORTATION  
 Spécialité : Genres anglais et autrichien

**Fabrication d'Horlogerie** 3  
**J. AEGLER**  
*Vignoble - Rebberg*  
 BIENNE  
 RÉGULATEURS  
 et  
 RÉVEILS  
 Grand Choix  
 Prix réduits  
 TÉLÉSCOPE

**Café zur Fernsicht**  
 Schönste Uebersicht der Alpenkette Stadt Biel  
 und Umgebung.

MANUFACTURE D'HORLOGERIE POUR TOUS PAYS 6  
 PROCÉDÉS MÉCANIQUES  
 COMMISSION — EXPORTATION  


**Georges FAVRE-JACOT**  
 LOCLE (SUISSE)

**F. C. MATILE**  
 LOCLE (Suisse)  
 Commission - Expédition - Roulage  
 Agent près des douanes françaises et suisses  
 à Morteau et au Locle 72  
 EXPÉDITION D'HORLOGERIE

AFFRANCHISSEMENTS POUR TOUTES DESTINATIONS  
**FABRIQUE D'HORLOGERIE**  
 Spécialités pour la France, l'Espagne et l'Italie  
 HORLOGERIE SOIGNÉE  
**ALFRED MONTBARON**  
 St-IMIER (Suisse) 7

# F. REYMOND & CIE A BIENNE

## FOURNITURES POUR MONTEURS DE BOITES

Fil de fer pour attaches  
Assortiment de creusets en terre et plombagin  
Vitriol, Eau-forte, Borax, Potasse  
Salpêtre, Sel de soude, Ponce, Cire jaune, Vernis pour lingotière  
Bois à tourner, cornouiller et alizier  
Viroles laiton, Bocfils, Burins, Limes, Echoppes  
Cuivre en grenaille et en copeaux pour alliage, Métal blanc  
Similor  
Laiton pour cuvettes, pièces, lunettes, etc.

207

## FABRICATION D'AIGUILLES DE MONTRES

en tous genres

# JEAN CORBATT

Rue de l'Hôpital 94 d, BIENNE

Aiguilles poire depuis 6 lignes à 28 lignes.  
Bel assortiment en aiguilles poire anglaises, espagnoles et américaines.  
Aiguilles dessins variés, de toutes grandeurs.  
» gothiques, de 14 à 22 lignes, dorées et bleues.  
» Louis XV, gravées, depuis 8 à 26 lignes.  
» chronographe, avec grandes secondes.  
» à secondes, de toutes grandeurs, soignées et ordinaires.  
Petits et grands quantités

Découpage d'olivettes et de porte-charnières de toutes grandeurs.  
Ouvrage soigné à des prix modérés.

82

## FABRICATION DE BIJOUTERIE ET D'HORLOGERIE

### Aug. WEBER

A BIENNE

Spécialité de  
REMONTOIRS  
en or,  
argent  
et métal  
PIÈCES  
de rechange

CHAINES  
CLES  
ET MÉDAILLONS  
en or,  
argent  
et  
doublé

Chronomètres, chronographes simples et avec compteurs à minutes

Répétitions et secondes indépendantes, montres sans aiguilles.

Seul représentant pour la Suisse de la fabrique de pendules et régulateurs de G. LEUNENBERGER, à Langnau.

Adresse télégraphique: Froidevaux, Bienné.

## FABRIQUE DE BOITES ARGENT, GALONNÉ ET ACIER

en tous genres et tous titres

# J. A. FROIDEVAUX

BIENNE

USINE AU BRÜHL



Téléphone

19

## FABRIQUE D'HORLOGERIE

PAR PROCÉDÉS MÉCANIQUES

Spécialité de Remontoirs au pendant  
Système interchangeable

53

# AEBY & CIE

MADRETSCH, près BIENNE (Suisse)

Médailles aux expositions de Philadelphie, Paris, Rome,  
Chaux-de-Fonds, Bienné, Amsterdam et Anvers  
Mention de 1<sup>re</sup> classe à l'exposition nationale de Zürich 1883

## ETABLISSEMENT MÉTALLURGIQUE

Achat de cendres et lingots sur essai  
Fente de déchets de toute nature  
et essayeur de matières or et argent

# AUFRANC & CIE

BIENNE

Dépôt de coke de St-Etienne — Charbons de bois  
Creusets de toutes espèces

GROS ET DÉTAIL

57

RÉPÉTITIONS CHRONOGRAPHES COMPTEURS

## HORLOGERIE EN BLANC

Spécialité

## FABRICATION ET POSAGE DE MÉCANISMES

en tous genres

134

# A. LUGRIN

ORIENT-DE-L'ORBE (Vallée de Joux)

Systèmes nouveaux — Ouvrage soigné et courant  
Prix très avantageux pour commissions importantes

FOURNITURES DIVERSES

## OUTILS ET FOURNITURES D'HORLOGERIE

# Lina NADENBOUSCH

10

GROS BIENNE DÉTAIL  
Émaux en tous genres

Spécialité de

5

## MONTRÉSSOIGNÉES POUR DAMES

Ancres et Cylindres de 8 à 13 lignes

DIPLOME

ZÜRICH 1883

MÉDAILLE

Anvers 1885



# HRI THALMANN

Rue Neuve 64 b BIENNE Rue Neuve 64 b

FABRIQUE DE CADRANS PAILLONNÉS  
 198 sous cristal  
 Spécialité de Fantaisie genres nouveaux  
 ÉMAUX GENRES LIMOGES  
 Emaux variés pour or et argent  
 Cloisonnés et Mosaïques  
**VINCENT FILS & CIE**  
 \* MONTLIER près MORAT \*  
 Émaillage de Fonds et Bijouterie sous cristal  
 NIEL, APPLIQUÉS Peinture artistique  
 d'après photographie pour boîtes de montres, cadans bijouterie et orfèvrerie  
 EXPORTATION

FABRIQUE D'HORLOGERIE  
 Spécialité de Remontoirs or 12 et 13 lignes pour dames  
 POUR DAMES  
 Léon GAGNEBIN-DU-BOIS ST-IMIER (Suisse)

Fabrication mécanique de BOITES de MONTRES EN PLAQUÉ OR à tout titre et en tous genres  
 ROBERT GYGAX St-IMIER  
 Téléphone 28

Clouterie, Ferronnerie et Quincaillerie. Articles de Bâtisse  
 ARNOLD BENZ 61, Rue Haute, BIENNE

Spécialité de fil de fer recuit, du n° 0 au n° 12 P. L. pour monteurs de boîtes. — Chaises à vis. — Manches de limes et de burins. — Laiton en fil, en barres et en planches. — Pointes pour caisses d'emballage. — Ustensiles de cuisine, de ménage et de cave. — Serrures, fiches et charnières. — Paumelles et autres. — Ferrements de portes, de fenêtres, de jalouises.

24

**Café-Restaurant du Jura**  
 Place du Marché  
 Vins naturels — Bière ouverte  
 Samedis, tripes. — Lundis, gâteau au fromage. — Fondues à toute heure.  
 Se recommande au mieux.

G. KURTH.

22

Pour conserver et maintenir les **Parquets de bois dur, planchers de sapin, escaliers de bois,** employez la

## RÉSINOLINE-LA-CLAIRES



Cette excellente préparation entretient admirablement le bois, auquel elle donne de la dureté. Elle empêche pendant un très long temps la formation de la poussière sur les planchers et rend ainsi un service à l'hygiène des habitations. Elle se laisse étendre facilement au moyen d'un chiffon de laine et séche immédiatement sans laisser d'odeur. On l'emploie pour enduire et conserver les parquets et planchers des locaux où l'on circule beaucoup, comme les **Fabriques, Ateliers, Bureaux, Magasins, Cafés-Restaurants, Salles d'écoles, etc.**

Le bidon de cinq litres . . . fr. 5.50  
 Le bidon de deux litres . . . » 2.50  
*Emballage perdu, franco pour toute la Suisse. — Rabais par forte quantité.* 190

Usine de Produits chimiques, La Claire, LOCLE

## CAFÉ-RESTAURANT F. SCHNEIDER

Vis-à-vis de la Gare  
Consommations de premier choix. Service actif et soigné  
Se recommande.

F. SCHNEIDER.

## DROGUERIE INDUSTRIELLE

SPÉCIALITÉS  
pour Fabricants de boîtes, Doreurs, Nickeleurs, Graveurs.  
Fabricants de cadans

Bains de nickel extra blanc 101  
Matières pour précipiter les lavements d'or et d'argent

G. ROMANG  
Rue Basse BIENNE Rue Basse

## HOTEL DE BIENNE (BIELERHOF)

vis-à-vis de la gare  
Établissement recommandable à MM. les voyageurs de commerce touristes ainsi qu'aux Sociétés.  
Bonne cuisine — Vins naturels — Chambres à différents prix — Grandes salles — Bains et douches à l'hôtel — Table d'hôte à midi 10 minutes — Plats du jour — Restauration à la carte à toute heure — Exposition permanente de montres. Tous les mardis, marché d'horlogerie.  
Se recommande C. RIESEN-RITTER, propriétaire.

17



**La fabrique de Montilier demande un pivoteur de finissages, un bon limeur d'acier, une ouvrière penceuse.** (H3993J) 205

### Horloger rhabilleur

Un jeune homme, âgé de 22 ans, d'origine suisse, connaissant un peu la langue française et possédant un outillage complet, cherche une place dans la Suisse française ou en France. De bons certificats sont à disposition. Adresser les offres sous chiffre A. T. 130, au bureau du journal. 210

### On offre

54 boîtes savonnettes brutes, contrôlées en Angleterre, 18 lignes, montées sur mouvement Lecoulter, moitié façon. S'adresser au Bureau. 197

**LIBRAIRIE Ernest KUHN**  
Rue Neuve BIENNE Rue de Nidau

**Vient de paraître :**  
**NOUVELLE MÉTHODE**  
facile et exacte pour déterminer les dimensions des engrenages  
par Emile JAMES,  
Directeur de l'Ecole d'horlogerie de Bienne  
Prix : 2 francs

**TRAITÉ D'HORLOGERIE**  
moderne, théorique et pratique  
avec 30 planches  
TROISIÈME ÉDITION  
Prix : 36 francs 216

**LIBRAIRIE Ernest KUHN**  
Rue de Nidau BIENNE Rue Neuve

**J. Rodolphe GYGAX**  
St-IMIER  
OUVERT TOULÉE L'ANNÉE  
MONTAGE DE BOITES  
en tous genres  
SPÉCIALITÉ  
de  
Boites argent

**F. SCHENKER**  
SAINT-IMIER  
Dorure, argenture et nickelage.  
Polissage et finissage de boîtes et cuvettes.

Rhabillage pour horlogers et bijoutiers.  
Spécialité d'imitation galonné et dorures fortes. Dorures artistiques, ors de couleur, vieil argent, etc. 37  
Travail prompt et garanti.

## NOUVELLES MACHINES À COUDRE

perfectionnées  
de la Cie

**WHITE** à Cleveland  
(Amérique-du-N.)

la plus douce, rapide, élégante et solide de toutes les machines à coudre connues à ce jour, ainsi que des machines du système « Singer » perfectionné, des meilleures fabriques de l'Europe. Grandes facilités de paiement, 3 fr. par semaine ou 10 % d'escompte au comptant.

*Huile fine pour machines à coudre ; soie, fil, aiguilles pour tous les systèmes. — Machines à main, double piqûre, depuis 45 fr. net.*

**BIENNE Seul Dépôt BIENNE**  
**KLOETTI-BEUCLEUR**, Mécanicien  
88, Rue de la Gare, 88 20

## Trousseau Zuberbühler

Lingerie fine et ordinaire

Tabliers, Ruches, Gants de soie

Echarpes en dentelles

FLEURS, PLUMES, SOIERIES

## MATILE-MATEY

Rue Neuve 38 — **BIENNE** — Rue de Nidau 38

**AU PLANTEUR**  
BIENNE Rue du Canal FRITZ SETZ BIENNE Rue du Canal  
Spécialité en Tabacs et Cigares  
de tous prix et de toutes provenances.  
GROS ET DÉTAIL  
Le plus grand et le plus bel assortiment dans tous les articles pour fumeurs et prisœurs.  
PIPES en véritable écume de mer et tuyau merisier, depuis fr. 1.50 pièce  
CIGARES HAVANNE de première qualité à fr. 18 le cent. 26

**COMMERCE DE VINS**  
d'Espagne, de France et du Pays  
EN GROS ET EN DETAIL  
Expédition en caisse à partir de 6 bouteilles 23

**BASERBA & CIE, BIENNE**  
Rue de Nidau

**CLICHÉS**  
HOZSCHNITTE  
A.E. ULLMER & CIE BERNE  
Ateliers de Xylographie, Galvanoplastie et Zincographie  
et CLICHAGE

**A. E. ULLMER & CIE, BERNE**  
Ateliers de Xylographie, Galvanoplastie et Zincographie  
**CLICHÉS** pour annonces, circulaires, prix-courants, catalogues, cartes d'adresse, en-têtes de lettres, marques de fabrique, etc. 178

EXÉCUTION SOIGNÉE — PRIX MODÉRÉS

CAFÉ-RESTAURANT

et JARDIN D'ÉTÉ

**GAMBRINUS**

tenu par

**WILD-REY**

— BIENNE —

Téléphone 34

**GRANDE BRASSERIE**

SALLE DE CONCERT

**FABRIQUE**

d'Etuis de Montres  
en tous genres

**CHARLES GOERING fils**

CHAUX-DE-FONDS 46

**Couleuses**

En payant fr. 3.— par mois pendant 6 mois, on devient propriétaire d'une belle couleuse-lessiveuse en zinc, fond en cuivre, de 52 cm. de diamètre, s'adaptant à tous les potagers.

5 % d'escompte ou franco au comptant. 202

S'adresser à **Louis Vadi**, ferblantier à Cernier. (H3943J)

**PHARMACIE DE L'AIGLE**

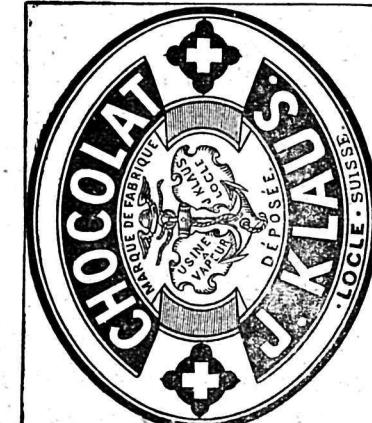
Quartier-Neuf, Bienn, Quartier-Neuf

**SPÉCIALITÉ**

d'essences de lavande surfine et grasse, pour peintres.

Produits chimiques garantis purs pour doreurs et nickelateurs.

42 W. GUGELMANN.



**CONFISERIE, PATISSERIE**

Fabrication de sirops en tous genres

**Sucre de malt**

Leckerlis de Bâle, 1<sup>re</sup> qualité

Caramels fins

DESSERTS DE TOUTES ESPÈCES

Pastilles de gomme en gros et en détail.

DROPS ET ROCKS

**PERROT-ERNST**

Bienne 40  
89, Rue de la Gare, 89.

# USINE GENEVOISE DE DÉGROSSISSEMENT D'OR

GENÈVE

## FONTE ET LAMINAGE

de

# Nickel pur et d'Alliages de Nickel

pour tous usages, spécialement pour les

## FABRIQUES D'HORLOGERIE ET DE BOITES DE MONTRES

Planches, tringles et fil de toutes dimensions

Dégrossissages en carrures et lunettes — Ciselé

Découpages de platines, de rondelles pour fonds et cuvettes, de cercles pour carrures sans soudure, de flans pour monnaies, médailles et jetons

### SOUJDURES — ANODES

## CHRYSOCALÉ

Plaquée or et argent sur Nickel et Chrysocalé

201

## FABRIQUE D'ÉBAUCHES

# FLURY FRÈRES, BIENNE

### FABRIQUE D'ÉBAUCHES

Finissages  
et Echappements cylindre

Pièces à clef de 13 à 22 lig.  
CAL. DE PARIS ET VACHERON

1/4 1/2 3/4 plat

FINISSAGES GENRE ANGLAIS  
Genres américains  
Qualité soignée avec  
Pignons de Savoie

### TÉLÉPHONE



### TÉLÉPHONE

### REMONTOIR au PENDANT

Système  
Couvre-rochet  
et  
Remontoir à vue

### REMONTOIR A BASCULE

Pièces en laiton et nickel  
de 13 à 20 lignes

Nous avons l'honneur de prévenir Messieurs les fabricants d'horlogerie qu'à dater de ce jour les prix de vente de nos finissages, fabriqués couramment et comme spécialités, sont établis comme suit:

#### Pièces à clef, 2<sup>e</sup> qualité, bon courant

15 et 16 lig., cylindre, cal. Vacheron, genre anglais fr. 20.— la douz.  
15 à 20  $\frac{3}{4}$  plat, » » » 20.— »

#### Remontoir système visible, 2<sup>e</sup> qual., bon courant

|  |        |            |
|--|--------|------------|
| 12 $\frac{3}{4}$ et 13 lig., cylindre, sans brides, avec arrêtages | fr. 32 | — la douz. |
| 12 $\frac{3}{4}$ et 13 » avec » » 34.— »                           |        |            |
| 16, 17 et 18 » » » » 34.— »  |        |            |
| 18 lignes, » sans » » » 32.— »                                     |        |            |
| 19 » ancre, sav. » » » 32.— »                                      |        |            |
| 19 » » avec » » » 34.— »   |        |            |
| 19 » » lép. » » » 34.— »   |        |            |

Nos finissages sont avec préparage d'échappement cylindre fait, pieds de cadans percés et fraisés, encrageage fait, bâillet fini, crocheté, coqs étampés (sur demande), etc.

Augmentation pour la 1<sup>re</sup> qualité, pignons avec rivures polies, roues de grande moyenne anglées . . . . . fr. 2.— par douzaine

Augmentation pour raquettes plates, finies, avec coquerets nickel serris ou coquerets acier . . . . . fr. 1.50 par douzaine

Diminution pour pièces sans arrêtages . . . » 1.— »

Valeur à 3 mois ou 3 % au comptant.